

## La Chartre forestière du Pays du Mont-Blanc mise à jour : objectif 2030 !

La 1<sup>ère</sup> Chartre forestière du Pays du Mont-Blanc, signée le 24 juillet 2009 sur le périmètre de la Vallée de Chamonix et du Pays du Mont-Blanc, portée et animée par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, a bénéficié d'une mise à jour ambitieuse à l'occasion de son renouvellement sur la période 2024-2030.

### Qu'est-ce qu'une Chartre forestière ?

La Chartre forestière est un projet de territoire qui rassemble tous les acteurs (publics, privés, professionnels et usagers) autour des enjeux de la forêt et du bois. Elle décline les orientations des deux Communautés de Communes sur cette thématique, favorisant l'émergence de projets, la recherche de financements, et la réalisation d'actions, notamment de sensibilisation. Un comité de pilotage réunit élus et partenaires pour animer cette démarche.

Si la Chartre n'octroie pas de financements directs, elle « labellise » les projets issus de son cadre, encourageant une dynamique et une concertation territoriales. La gestion forestière ne s'envisage qu'à un horizon de 100 ans à 150 ans et se doit donc d'inclure la durabilité au cœur de ses priorités. Pour mémoire, seuls 30 % du taux de renouvellement naturel de nos forêts est mobilisé aujourd'hui.

### Les 5 grands axes de la Chartre forestière :

1. Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire.
2. Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs.
3. Sensibiliser le public au sens large à la forêt.
4. Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection contre les risques climatiques et naturels / biodiversité / stockage carbone / accueil).
5. Animer et faire vivre la Chartre.

### La mise à jour 2024-2030

En 2015-2016, une première évaluation avait confirmé la structuration positive du territoire autour de la forêt. Le nouveau programme 2024-2030 reprend les orientations validées, enrichies par de nouvelles thématiques et fiches d'actions. Ce processus collaboratif, mené avec les élus et des étudiants en gestion forestière, a abouti à l'ajout de trois nouvelles fiches, portant le total à 22. **Parmi les nouvelles priorités figurent la sensibilisation des jeunes publics et l'adaptation des forêts aux changements climatiques.**

### Exemples d'actions concrètes

Le maintien des savoir-faire et du tissu d'entreprises forestières locales, l'augmentation de l'utilisation des bois locaux, dont les bois scolytés en font partie, sont des exemples des nombreux objectifs de la Chartre forestière. La finalité d'encourager l'entretien et la gestion des forêts du territoire, en facilitant le travail des entreprises forestières.

Pour cela, différentes actions de communication et de sensibilisation sont nécessaires auprès des différents publics. La chartre prévoit en effet des actions pour permettre une bonne conciliation des usages en forêt.

Parmi les évolutions de la chartre, le travail de sensibilisation sera désormais aussi plus orienté au niveau des agents des services communaux, pour que ceux-ci soient au fait des grands enjeux liés à la forêt (en termes d'urbanisme, de construction, de commande publique, etc.).

Pour le développement d'actions auprès du public jeune, différentes actions ont déjà pu voir le jour cette année, notamment dans le cadre d'interventions dans les écoles avec diffusion d'un livret ludo-pédagogique développé avec l'association Sylv'ACCTES. Cela a concerné 60 classes pour environ 1 500 élèves et enseignants



sensibilisés. Un travail auprès des collégiens a aussi été amorcé, avec le premier salon de découverte des métiers du bois et de la forêt organisé par le Pôle d'Excellence Bois à Sallanches en mai.

L'adaptation des pratiques de gestion forestière face au changement climatique va également prendre de l'importance, en encourageant par exemple la sylviculture des feuillus et leur utilisation.

### Le chantier de coupe par câble mât sur le secteur de la Norvège

La Commune de Chamonix, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), met en œuvre une gestion multifonctionnelle de ses parcelles. La forêt, ressource précieuse pour la vallée, fournit bois de construction, énergie, et joue un rôle crucial dans la biodiversité et la protection contre les risques naturels.

Ce projet, initié en 2018, est planifié pour 2024. Quatre lignes de coupe sont prévues, ainsi qu'une ligne supplémentaire ajoutée ce printemps pour extraire une tâche récente de bostryche.

**Au total, 1 650 m de câbles seront installés pour un volume estimé à 490 m<sup>3</sup> de bois sous écorce.**

Ce chantier vise à régénérer naturellement la forêt en améliorant la diversité et la stabilité des peuplements. L'entreprise MABBOUX, basée à Sallanches, fait partie des rares entreprises en France capables de réaliser ce type d'exploitation.

La forêt concernée fera ensuite l'objet d'un renouvellement, en privilégiant autant que possible la régénération naturelle. L'objectif est de maintenir son rôle de protection contre les chutes de blocs et les avalanches, tout en l'accompagnant dans son adaptation aux changements climatiques. La gestion sylvicole sera adaptée pour encourager une régénération diversifiée, avec une plus grande proportion d'essences feuillues.

Cette coupe complexe reçoit le soutien du Conseil départemental de Haute-Savoie dans le cadre de sa politique de gestion durable des massifs forestiers et de soutien à la filière bois locale. En effet, le débardage par câble mât, technique nécessaire pour les zones montagneuses difficiles d'accès, génère des coûts d'exploitation plus élevés que les méthodes classiques.

La commune de Chamonix, avec l'ONF, poursuit ainsi une gestion multifonctionnelle de sa forêt, intégrant les enjeux écologiques, économiques et sociaux, et préparant les forêts de demain.



avec le soutien financier du

**haute savoie**  
le Département

### Pour toute demande d'information complémentaire

#### Services Communication

=> Communauté de communes Pays du Mont-Blanc

Elisabeth Amblard - Responsable : 06 47 66 34 80 ou elisabeth.amblard@ccpmb.fr

=> Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Juliette Pottier - Chargée de communication : 06 62 02 03 57 ou juliette.pottier@ccvcmb.fr

**Pilotage de la charte forestière**, Aline Pissard-Maillet :

06 30 07 20 42 ou aline.pissard@ccpmb.fr



Un des autres chantiers d'exploitation par câble réalisé cette année à Chamonix